

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS466

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 19

A la seconde phrase de l'alinéa 7, substituer par deux fois aux mots :

« pour le »,

les mots :

« s'il s'agit d'un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel